



**Qui mieux qu'un créateur de
droits pour vous défendre.**

L'Union des Cadres et Ingénieurs – FO

Communiqué de presse

Gratification des stages dès deux mois FO-Cadres interpelle les Parlementaires

La proposition de loi pour favoriser le maintien et la création d'emploi est en cours de discussion à l'Assemblée Nationale. Dans ce cadre, un amendement relatif à la gratification des stages a été introduit.

FO-Cadres a interpellé par courrier le 20 mai dernier les présidents de groupes parlementaires, ainsi que l'auteur de cette disposition, le député Benoist Apparou, sur la nécessité de prévoir une gratification obligatoire pour les stages à partir de deux mois et non supérieurs à deux mois. Une précision de rédaction qui contribuera à ouvrir des droits à un nombre plus important de stagiaires.

La gratification dès deux mois correspond à l'accord intervenu entre FO et le MEDEF, une proposition reprise par le Président de la République lors de son discours du 24 avril sur l'emploi des jeunes et par ailleurs soutenue par les membres du comité de suivi des stages (STAPRO).

FO-Cadres a également alerté les Parlementaires sur l'urgence d'interdire purement et simplement les stages hors cursus. Interdire ce type de stage permettrait d'éviter les abus et de supprimer un outil de flexibilité trop souvent utilisé par les employeurs publics comme privés.

Plus encore, pour assurer une meilleure protection des stagiaires et créer un véritable statut, FO-Cadres a adressé aux Parlementaires l'ensemble de ses revendications.

Paris, le 25 mai 2009

Contact : Eric PERES
Secrétaire général de FO-Cadres - 06 66 52 06 06